



## **Tournoi du Dragon 22 et 23 Juin 2019** **RÈGLEMENT PARTICULIER**

**Art.0 :** Le Badminton Club de Draguignan organise, les 22 et 23 Juin 2019, son tournoi du Dragon de badminton. Celui-ci est régi par les règles de la FFBad, du Règlement Général des Compétitions et par le règlement particulier énuméré ci-dessous. La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

**Art.1 :** Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans, sa zone d'ouverture géographique est nationale. Les minimes sont autorisés à participer à la compétition sous couvert qu'ils soient classés R6 minimum. Il se dispute dans les séries de classement N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12 en Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte.

**Art.3 :** Tous les participants doivent être en règle avec la fédération et être en possession de leur licence compétition pour la saison 2018 – 2019 à la date limite d'inscription fixée au 11 juin 2019.

**Art.4 :** Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranchera tout différend entre joueurs, arbitre et comité d'organisation sur les règles et Règlements. Sa décision est sans appel. Tout forfait volontaire est sanctionné par le retrait de la compétition et sera sanctionné par la ligue selon le barème en vigueur.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase devra obtenir l'accord du juge arbitre sous peine d'être disqualifié.

**Art.5 :** Tout forfait après la date de la confection des tableaux devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Paca de Badminton ou au responsable de la commission régionale d'arbitrage (chez Joachim Ulrich – Les Jardins du Soleil – 1225 Rodeo des Playes 83140 Six Fours – joachim.ulrich@wanadoo.fr) sous peine de sanction fédérale.

**Art.6 :** Les doubles mixtes et les simples se joueront le samedi et les tableaux de double hommes et double dames se joueront le dimanche. Il y aura toujours 2 sortants par poule de 3 ou de 4 ! Les poules de 4 seront privilégiées afin de garantir un plus grand nombre de matchs par joueur.

**Art.7 :** Le nombre de joueurs est limité à 181.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnée du règlement (le cachet de la poste faisant foi).

**Art.7 :** Dans la salle, des éléments suspendus peuvent être situés en dessous de la hauteur réglementaire (8 m). Au service, un volant touchant l'un de ces éléments est à remettre une fois. En dehors de ce cas, tout volant touchant un tel élément ou l'infrastructure de la salle est compté faute.

**Art.8 :** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre principal avant son premier match du tournoi.

**Art.9 :** Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux mais ne peuvent pas s'inscrire simultanément en simple et en double mixte. Seuls sont autorisés à s'inscrire les joueurs d'un classement dans les tableaux désirés égal ou inférieur à la série N3. Les tableaux seront constitués sous forme de tops (Top A, B, C, D,...) et seront effectués en fonction du CPPH du joueur/paire au jeudi 13 juin 2019. La différence de classement entre les deux partenaires d'une paire ne devra pas excéder 2 classements. Un sur-classement exceptionnel pourra être accordé, sur décision du Juge-Arbitre et avec l'appui d'un cadre technique de badminton (lettre attestant le niveau du joueur concerné).

**Art.10 :** Les têtes de séries seront choisies en fonction du CPPH (Classement Permanent par Point Hebdomadaire) au jeudi 13 juin 2019 ( publié sur le site Poona de la FFBaD).

**Art.11 :** Les horaires des matchs, affichés dans les salles, sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du juge-arbitre, jusqu'à 60 minutes avant l'heure affichée (cf. article I 5 du Règlement Général des Compétitions). Les joueurs ont 3 minutes à compter du premier appel afin de se présenter sur le terrain et se préparer avant de commencer leur match ( les test des volants sont inclus dans les 3mn). Le temps de repos minimal entre deux matchs est de 20 minutes. Cette durée s'étend entre le dernier point d'un match et le premier du match suivant, les 3 mn étant comprises dedans.

**Art.12 :** Les droits d'engagements sont fixés à 17 € pour un tableau et 20 € pour 2 tableaux. Les droits d'engagement d'un joueur forfait après le tirage au sort ne pourront être remboursés qu'en cas de réception d'un justificatif. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le Mardi 11 juin 2019 (dossier complet ; chèque à l'ordre du DBC ou virement). Elles sont effectuées uniquement par les clubs.

Adresse d'envoi des inscriptions :

Alexandre BEUVE

3 rue honoré Clumanc

83111 Ampus

Ou par mail à : [beuvea@yahoo.fr](mailto:beuvea@yahoo.fr) (puis chèque par voie postale)

**Art.13 :** Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel plume est le RSL grade 3. Ces volants seront en vente à la table de marque au prix de 20 €.

**Art.14 :** Présence du stand Lardesport tout au long de la compétition (sous réserve de la disponibilité de notre partenaire).

**Art.15 :** Arbitrage. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'en finale inclus.

**Art.16 :** Récompenses :

- les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou des bons d'achats.

- deux paniers garnis club seront attribués :

- 1 au club étant venu en plus grand nombre

- 2 au club ayant marqué le plus de points ( 5pts Victoire, 3 pts finale 1 point demi-finaliste).

Le même club ne pourra pas recevoir les deux paniers garnis.

**Art.17 :** Restauration. Pendant le tournoi, une buvette sera mise à la disposition des joueurs (boissons fraîches, café, sandwichs, salade, gâteaux, barres sucrées...)

**Art.18 :** Le juge arbitre sera Guillaume MONTELEONE.

RENSEIGNEMENTS : Alexandre BEUVE

PORT : 06 08 30 61 61

Mail : beuvea@yahoo.fr

Date limite d'inscription : Le mardi 11 juin 2019